
Séance 11 juillet 2022

Nombre de membres en exercice : 11
présents : 7
votants : 8

L'an deux mil vingt-deux, le onze juillet à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Sérís, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Philippe HUGUET, Maire.

Date de la convocation du conseil : 6 juillet 2022

Etaient présents : Mmes et MM. Emilien HUGUET, Philippe HUGUET, Didier LE BAIL, Christophe LHERMITE, Didier LUCAS, Corinne MAUBOUSSIN et Bertrand THAUVIN.

Absents excusés : Magali SAUGER et Eric BRISSET ayant donné procuration à Philippe HUGUET

Absentes : Dominique BONOMO et Agnès LEMAIRE

Secrétaire de séance : Corinne MAUBOUSSIN

Monsieur le Maire ouvre la séance et présente l'ordre du jour suivant :

- 1) Approbation du compte rendu de la réunion du 31 mai 2022
- 2) 14 juillet – nouveaux tarifs
- 3) Avenant convention de mutualisation – autorisation de signature
- 4) Logement 5 rue du Bout Hallé – devis
- 5) Devis réparation chaudière
- 6) Organisation du 14 juillet
- 7) **Questions diverses**

1) Compte rendu de la réunion du 31 mai 2022

Le compte rendu du 31 mai 2022 est approuvé à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Deux précisions sont apportées :

- Point 7 : réfection du parquet : le début des travaux est reporté
- Question diverse : éclairage public : après renseignement, pas besoin d'un nouvel audit, les travaux pourraient être subventionnés à 80%, un devis à Eiffage sera sollicité en comparaison de celui d'ERS Maine.

2) 14 juillet – Détermination des nouveaux tarifs pour le repas du soir

DELIBERATION 34/2022

Monsieur le Maire rappelle qu'un repas est habituellement organisé le soir du 14 juillet pour les habitants de la commune et est ouvert également aux personnes hors commune.

Monsieur le Maire explique que les tarifs n'ont pas évolué depuis 2013 et propose une petite augmentation pour 2022.

Ainsi les tarifs proposés seraient les suivants :

- Gratuit : pour les conseillers municipaux, les membres de la commission des fêtes et pour chacun des nouveaux habitants arrivés depuis le 14 juillet précédent.
- 12€ pour les habitants de la commune
- 8€ pour les membres du CCAS
- 5€ pour les enfants de moins de 12 ans

- 15€ pour les personnes n'habitant pas la commune.

VOTE : unanimité des membres présents ou représentés.

3) Avenant convention de mutualisation – autorisation de signature

DELIBERATION 35/2022

Monsieur le maire expose qu'à partir du 1^{er} septembre 2022, en raison du passage à temps complet de la secrétaire de mairie mutualisée, la commune peut bénéficier d'heures de secrétariat supplémentaires. Ainsi la durée hebdomadaire de mise à disposition de la secrétaire de mairie mutualisée serait augmentée de 2h45 et se décomposerait ainsi :

- Le mardi : 8h30 / 12h30 et 13h15 /17h30
- Le mercredi : 8h30 / 12h30
- Le vendredi : 13h30 / 16h00

Aussi si le conseil municipal accepte cette modification, un avenant à la convention de mutualisation devra être signé par Monsieur le Maire.

VOTE : unanimité des membres présents ou représentés :

- Pour l'augmentation des heures de mise à disposition de la secrétaire de mairie à partir du 1^{er} septembre 2022
- Autorisation donnée au Maire pour la signature de l'avenant à la convention.

4) Logement du 5 rue du Bout Hallé - devis

DELIBERATION 36/2022

Monsieur le Maire présente différents devis de travaux pour la réfection du logement du 5 rue du Bout Hallé :

- Pose d'un carrelage et ouverture d'une porte -fenêtre sur le jardin : l'entreprise DAIRAIN propose un devis d'un montant de 2 942.30 euros TTC
- Remise à niveau du plancher à l'étage : l'entreprise SAS GUIMONT JMA propose un devis d'un montant de 4 234.20 euros HT soit 5 081.04 euros TTC

VOTE : unanimité des membres présents ou représentés :

Une demande de subvention au titre de la DSR sera sollicitée pour la rénovation du logement. La mairie est en attente d'une réponse du département pour savoir sur les travaux peuvent débuter avant le 15 novembre 2022 (date limite de dépôt des demandes de subvention). Il faudra également ajouter le changement des fenêtres du RDC et les volets. Un devis sera sollicité auprès de Grosfillex.

VOTE : unanimité des membres présents ou représentés.

5) Devis réparation de la chaudière :

DELIBERATION 37/2022

Monsieur le Maire rappelle qu'à la fin de la période de chauffage la chaudière s'est mise en défaut et ne fonctionnait plus en raison d'un amas de plaquettes à l'embouchure de la visse et a entraîné la détérioration du caisson de réserve intermédiaire.

Un devis a été sollicité auprès de l'entreprise Héliosolis pour le remplacement du caisson pour un montant de 755.79 euros HT soit 906.95 euros TTC.

VOTE : unanimité des membres présents ou représentés.

6) Organisation du 14 juillet

140 personnes sont inscrites pour le repas.

Christophe LHERMITE se renseigne pour la location d'une remorque réfrigérée.

Un arrêté préfectoral temporaire interdit les feux d'artifice utilisé par des non-professionnels ou des entreprises agréées. Monsieur le Maire a contacté la Préfecture pour avoir plus de précisions.

Les membres du conseil municipal se donnent rendez-vous à 9 heures le 14 juillet pour les préparatifs. Le public est attendu à partir de 17 heures.

QUESTIONS DIVERSES :

Pas de questions diverses.

Fin du conseil municipal à 21h00.

La secrétaire de séance

Corinne MAUBOUSSIN

Le Maire,

Philippe HUGUET